



Rejoignez le réseau de référence du soutien à la parentalité

**Accueillir, informer et accompagner
familles, jeunes et professionnels**



Un réseau associatif ...

- Accueil inconditionnel et universel
- Accompagnement anonyme et confidentiel
- Respect de la laïcité, de la liberté de choix et de la singularité de chacun
- Reconnaissance des compétences et des potentialités de chacun
- Non lucrativité

Nos valeurs

Nos forces

- Réseau de soutien à la parentalité reconnu
- Expertise, adaptabilité et capacité d'innovation
- Conseil scientifique
- Édition de la revue *L'école des parents*
- Mutualisation : projets, expériences
- Observatoire de l'évolution de la famille et de la société

... au service des parents, des jeunes, des familles, des professionnels et des institutions, dans une démarche de coéducation.

- Démarche de prévention et de coéducation privilégiant l'apprentissage en autonomie, l'expérience collective et la collaboration
- « Faire école » entre parents, entre éducateurs, entre parents et éducateurs
- Approche pluriréférentielle en sciences humaines et sciences sociales
- Pluridisciplinarité des équipes salariées et bénévoles

Nos principes d'intervention



La Fnepe et les EPE sont agréées jeunesse et éducation populaire, ainsi qu'associations complémentaires de l'enseignement public.

La Fédération nationale (Fnepe) est reconnue d'utilité publique.

Pourquoi rejoindre le réseau ?

Un projet associatif partagé



Faire partie du réseau associatif pionnier du soutien à la parentalité



Contribuer au débat public et à la construction des politiques publiques de demain



Échanger et partager entre membres sur les problématiques, expériences et expérimentations



Enrichir ses pratiques grâce aux échanges entre pairs, à la coopération avec le conseil scientifique, à la revue *L'école des parents*



Bénéficier de la reconnaissance institutionnelle et opérationnelle liée à l'agrément EPE



Bénéficier des services et des agréments de la Fnepe

Une fédération au service de ses membres



Participation aux instances et travaux nationaux sur la parentalité, l'éducation et la jeunesse



Édition de la revue *L'école des parents*



Capitalisation des observations terrain relatives aux attentes et besoins des parents et des familles, mobilisation du conseil scientifique



Organisation de colloques, webinaires, groupes de travail, formations pour les équipes salariées et bénévoles des EPE



Veille informative en direction du réseau, des partenaires, des parents et des jeunes



Soutien technique, appui et conseil aux EPE, développement de projets en coopération avec les EPE (dont le n° vert "Allo, parents en crise")



Développement du réseau sur le territoire national



Création de jeux de médiation, de guides et de livrets



Valorisation du réseau à travers les réseaux sociaux, le site web et des brochures



Comment rejoindre le réseau ?

Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs (EPE) est composé :

- d'associations agréées « Écoles des parents et des éducateurs » qui déploient des actions exclusivement à destination des parents, des familles et des éducateurs
- d'associations ou de collectivités territoriales portant une ou plusieurs actions de soutien à la parentalité, actions labellisées « Écoles des parents et des éducateurs »

Être agréé ou labellisé : c'est quoi ?

L'appartenance au réseau implique entraide, loyauté, solidarité, travail en équipe, non-concurrence entre membres, et l'adhésion à la Charte du réseau des EPE.

- Mettre en place des actions fondées sur une analyse des besoins des parents et des familles
- Offrir un accueil universel et inconditionnel
- Proposer des actions diversifiées, en complémentarité et en coopération avec les acteurs du territoire
- Constituer des équipes pluridisciplinaires de salariés et/ou bénévoles
- Mettre en place des supervisions d'équipes et des analyses des pratiques

Les étapes pour rejoindre le réseau



Étape 1



Prise de contact avec la Fnepe

Étape 2



Échanges et rencontres pour évaluer l'adéquation du projet de l'association ou des porteurs de projet avec le projet associatif du réseau EPE

Étape 3



Formalisation et dépôt du dossier de demande d'agrément ou de labellisation

Étape 4



Présentation du dossier à la commission de suivi de la charte pour avis

Étape 5



Acceptation ou refus de l'agrément ou de la labellisation par le conseil d'administration de la Fnepe, qui s'appuie sur l'avis de la commission

Le réseau EPE

